

M. BENIDICKSON: Sans autre intervention préalable que l'adoption de ce crédit ou du budget supplémentaire, serait-il impossible d'employer une partie de ce crédit au delà de 50 millions de dollars?

M. ARMSTRONG: Je ne crois pas que l'intervention du Parlement serait nécessaire pour en utiliser une partie au-delà de 50 millions.

Le PRÉSIDENT: Pour le bénéfice des membres du Comité, je dirai que M. Armstrong est le sous-ministre adjoint et qu'il s'occupe en particulier de la finance.

M. CARTER: J'aimerais revenir sur la question des inscriptions de pièces faisant double emploi dans les différents services. Est-ce que nous faisons périodiquement la revision de notre catalogue des pièces et combien fréquemment? Je crois que les États-Unis font actuellement la revision des catalogues des divers services et qu'ils les réunissent en un seul. Ce faisant, ils ont réduit considérablement le nombre des inscriptions d'articles. Je crois même qu'ils l'ont réduit de moitié. Je me demande si nous faisons quelque chose d'analogue?

M. MILLER: Monsieur le président, je ne puis donner une réponse d'ordre général. Une réponse spécifique pourrait être formulée lorsque nous en viendrons aux services individuels. Le catalogue constitue pour tous les services un aspect important du programme. Nous avons quelques millions d'articles. Ils changent constamment; lorsque quelqu'un invente, par exemple une meilleure lampe électronique, nous avons encore l'ancienne et nous recevons la nouvelle, de sorte que le catalogue constitue pour les trois services un travail continu. Il existe entre les services des accords de normalisation selon lesquels un service s'occupera de certains domaines pour les autres, mais nous n'avons pas encore un catalogue commun pour les trois armes. Cela ne signifie pas que l'échange ne soit satisfaisant, mais nous ne nous sommes pas livrés à la tâche de mettre au point un catalogue unique pour les trois services.

M. CARTER: Dans le cas du service de garage pour les véhicules motorisés et des travaux de ce genre, alors que le même matériel servirait pour tous les services, avons-nous encore trois catalogues distincts, un pour chaque service, ou les services utilisent-ils les mêmes pièces et les mêmes véhicules aux mêmes fins?

M. MILLER: Il y a une grande diversité dans les véhicules. L'Armée, par exemple, se sert dans une large mesure de véhicules de modèle militaire. Elle s'en sert comme véhicules de campagne tandis que les autres services appellent ces voitures les véhicules de service.

On procède à l'emmagasinage de toutes ces pièces de différentes façons. L'Armée a tendance à effectuer un seul achat lors de l'acquisition du véhicule. En achetant le véhicule elle achète les pièces de longue durée appropriées. Si vous achetez un véhicule ordinaire de type commercial, vous pouvez compter sur la distribution commerciale locale des pièces. Je ne puis vous donner une réponse directe définitive à ce propos. Si vous désirez approfondir la question, vous pourrez le faire quand on vous soumettra le détail relatif aux services armés. Je ne saurais aujourd'hui fournir de précisions à ce sujet.

M. WINCH: Il a été posé à M. Armstrong une question à laquelle j'aimerais qu'on réponde et je pense que le sous-ministre peut le faire très aisément. Lorsqu'on retire un navire du service de la Marine royale canadienne, s'agit-il d'une ligne de conduite ou d'une question d'administration? S'il s'agit d'une question d'administration, le sous-ministre voudrait-il expliquer exactement pourquoi le navire *Labrador* a été retiré du service?